

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 82

chargée de l'examen du : rapport-préavis N° 2023/61 « La Ville de Lausanne et le numérique responsable. Réponse au postulat de Mme Gemesio et consorts *Ne nous laissons pas étouffer par la pollution numérique* »

Présidence : Oleg GAFNER (Les Verts)

Membres présent·e·s : Eric BETTENS (Les Verts) ; Prisca MORAND (Les Verts) ; Yusuf KULMIYE (soc.) ; Mountazar JAFFAR (rempl. Astrid LAVANDEROS BERRIOS) ; Andrea MÜNGER (soc.) ; Audrey PETOUD (soc.) ; Françoise PIRON (PLR) ; Eliane AUBERT (rempl. Nicolas HURNI) ; Mathias PAQUIER (v'lib') ;

Membres excusé·e·s : Elouan INDERMÜHLE, Anna CROLE-REES ; Anaïs TIMOFTE

Municipal concerné : Natacha LITZISTORF, directrice LEA accompagnée par Antonio DA SILVA, responsable du Green IT et innovation
Vincent NAÏNEMOUTOU, adjoint à la cheffe de service

Salle 368, 08.12.23 de 17h30 à 18h20

La Municipale présente le rapport-préavis. Les réponses apportées aux questions de Mme Gemesio sont structurées selon les exigences des labels auxquels la Ville de Lausanne prétend ou entend prétendre. Les formations existantes complètent cette réponse.

Un·e commissaire se dit insatisfait des indicateurs dont le SOI dispose. **Un·e autre commissaire** demande si les certifications présentées sont aussi accordées au secteur privé. Pour répondre à ces commissaires, **la Municipale** explique que la Ville est la première collectivité publique certifiée « Numérique Responsable de niveau 2 ». Toutefois il y a encore peu de recul sur ce label. Enfin, **le responsable du Green IT et innovation** explique que le label différencie les exigences de l'axe 5 pour les entités du secteur public.

Un·e commissaire, constatant que la Ville est active avant tout sur la formation des nouveaux membres du personnel communal, demande s'il existe de bonnes pratiques s'agissant du développement des outils informatiques internes. **La Municipale** répond que les efforts se concentrent pour l'heure sur la centralisation du développement de solutions informatiques au SOI. Les applications actuelles sont plutôt âgées et ne répondent pas pleinement aux exigences actuelles en matière de *Green IT* mais toutes les nouvelles applications développées depuis environ quatre ans prennent en compte cette thématique.

Un·e commissaire questionne la Municipalité quant aux solutions proposées pour le télétravail. **La Municipale** explique que le but est d'avoir le moins d'outils informatiques possible. Des efforts sont encore possibles à cet égard. En outre, la Ville met en place des circuits de récupération d'appareils pour le recyclage auprès de la population lausannoise pour les téléphones mobiles et les tablettes.

Conseil communal de Lausanne

Un·e commissaire demande de quelles informations la Municipalité dispose pour l'achat de matériel informatique éthique. **La Municipale** répond que la traçabilité est le cœur du problème. Les garanties obtenues sont les informations que les marques acceptent de mettre à disposition. Une collaboration avec FIM est en cours afin d'améliorer cet aspect. La Ville de Lausanne collabore avec l'association PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romands) et affiliée à ElectronicsWatch, une association plus spécifiquement liée aux droits humains.

En réponse à **un·e commissaire**, **la Municipale** explique que la direction LEA communiquera en temps voulu auprès du Conseil communal et au public sur les indicateurs du label présentés dans ce rapport-préavis.

Un·e commissaire rappelle que le Conseil communal connaît un important flux de documents et demande si ce dernier pouvait bénéficier des connaissances du SOI en matière de numérique responsable. **La Municipale** répond que tel pourrait être le cas si le Bureau du Conseil communal venait à en faire la demande.

Déterminations de la commission

Vote sur conclusion n° 1 (approuver la réponse au postulat de Mme Gemesio)

oui à l'unanimité.

Lausanne, le 1^{er} juillet 2024

Le rapporteur :
Oleg GAFNER

